



dynamesch engagéiert fir tech

**Gemeng
Conter**

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2022 a voté un nouveau règlement communal concernant les cimetières et les inhumations.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 2 janvier 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,